



COMMUNE DE  
SIGNY-AVENEX

**PREAVIS MUNICIPAL**  
**N°05 / 2019**  
**AU CONSEIL GENERAL**

---

**concernant**

**Le crédit d'étude pour le  
réaménagement de la Route Cantonale  
RC 19 Signy-Avenex – Grens, tronçon Fléchères – Moulin Veillet**

---

**DELEGUE MUNICIPAL: M. Bruno Dard, Municipal**

Signy, le 28 octobre 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

## 1. Préambule

En 2011, la Région de Nyon a lancé une étude démontrant la nécessité d'aménager une voie réservée aux bus de la ligne n° 10.815 « Nyon – Gingins » sur le tronçon de la route cantonale RC 19 B-P, hors traversée de localité, entre le giratoire des Fléchères au sud, sur le territoire de la Commune de Signy-Avenex et le giratoire de Moulin Veillet au nord, sur le territoire de la Commune de Grens (route Blanche, tronçon situé côté nord de la jonction autoroutière) – voir figure 1 ci-dessous, tracé en vert.

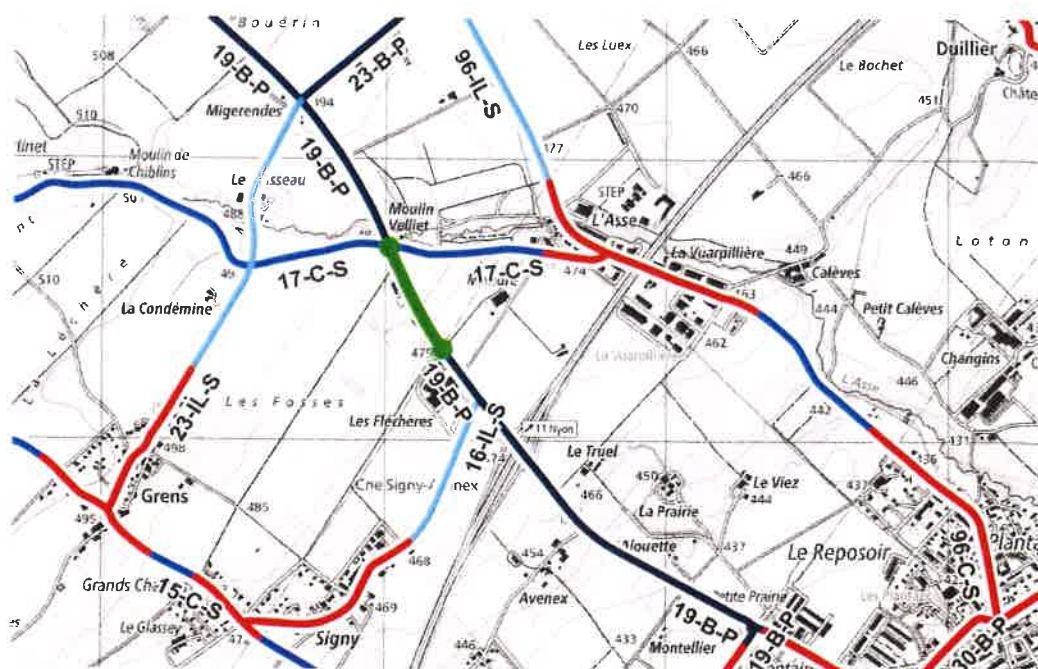


Figure 1 : extrait de plan avec localisation du tronçon concerné

Ce principe d'aménagement a été inclus dans la mesure n° 12-8 « construction d'aménagements favorisant le transit des bus reliant les gares ferroviaires et traversant les jonctions autoroutières de Nyon, Gland et Rolle » du paquet de 2<sup>ème</sup> génération (2011/2012) du projet d'agglomération « Grand Genève ». Cette mesure fait partie de la liste de priorité A approuvée en 2015 pour un cofinancement de la Confédération.

Entre 2012 et 2018, un avant-projet d'aménagements du tronçon concerné a été élaboré en plusieurs phases d'étude conduites à la fois par Région de Nyon et par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La version finale de l'avant-projet de juillet 2018, tient compte de la mesure d'agglomération précitée, mais également des besoins liés aux développements actuels et futurs du secteur, notamment le PPA Fléchères Nord (propriété de la société Nemaco), le secteur Signy Sud, ainsi que des évolutions projetées de la jonction autoroutière de Nyon (adaptation pour future troisième voie entre Genève et Nyon).

Lors de cette phase d'avant-projet, les analyses du trafic actuel ont permis d'identifier un point noir du réseau cantonal au droit du carrefour giratoire de Moulin Veillet. L'assainissement de ce point noir fait partie des objectifs de l'aménagement envisagé.

Le crédit sollicité permettra de financer la part communale des coûts de la phase d'étude du projet d'ouvrage, d'obtention des autorisations et de mise en soumission des travaux, afin de présenter la demande de crédit pour la réalisation.

## 2. Description du projet

Les aménagements projetés sont les suivants :

- adaptation de la géométrie du carrefour giratoire des Fléchères par augmentation du diamètre extérieur à 40 m (actuellement 34 m), création d'une seconde voie dans l'anneau de circulation et sur les trois branches d'entrées principales du giratoire, soit l'axe de la route Blanche (RC 19) et la rue des Fléchères (route communale) ;
- adaptation de la géométrie du carrefour giratoire de Moulin Veillet par augmentation du diamètre extérieur à 37 m (actuellement 26 m), création d'un by-pass pour le mouvement de tourner à droite en venant de Nyon direction secteur de l'Asse, ainsi que modification de la pastille centrale et de la branche principale côté St-Cergue afin de permettre le passage ultérieur du giratoire à deux voies dans l'anneau (réserve pour besoins futurs) ;
- intégration, dans chacun des deux giratoires, d'une branche supplémentaire pour assurer l'accessibilité aux terrains du site Fléchères Nord (selon principe d'accessibilité prévu par le PPA) ;
- élargissement de la route Blanche (RC 19), entre les deux giratoires, afin de créer une voie dévolue aux transports publics dans le sens Gingins direction Nyon ;
- création de nouveaux arrêts de bus pour desservir le site Fléchères Nord, un arrêt direction Nyon sur la route Blanche et un arrêt direction Gingins sur la route de Chiblins, tous les deux à proximité du giratoire Moulin Veillet ;
- sécurisation des mouvements de tourner à gauche sur la route Blanche, dans le sens Nyon direction St-Cergue, notamment pour l'accès à la station-service ;
- création de trottoirs et traversées piétonnes sécurisées des routes afin de desservir l'ensemble du périmètre concerné et assurer la liaison avec les nouveaux arrêts de bus ;
- réfection et complément de l'éclairage public pour assurer la sécurité des traversées piétonnes et l'éclairage des nouveaux arrêts de bus ;
- réhabilitations des chaussées et renforcement, afin de répondre aux sollicitations du trafic (selon statistique 2015, environ 27'800 véhicules par jour) ;
- remise en état des équipements de collecte et d'évacuation des eaux pluviales ;
- déplacement de certains réseaux souterrains exploités par des tiers et qui sont situés dans l'emprise des élargissements prévus des deux giratoires.

Le périmètre concerné, y compris les deux giratoires, représente un linéaire d'une longueur d'environ 500 m.

## 3. Étude effectuée à ce jour et à réaliser

Les études préliminaires ont été conduites entre 2011 et 2018, en plusieurs étapes, afin d'intégrer l'ensemble des besoins du secteur concerné et de tenir compte des travaux prévus à terme pour la jonction autoroutière de Nyon. L'avant-projet d'aménagements (phase 31 selon règlement concernant les prestations et honoraires d'ingénieurs SIA 103) a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux entre fin 2016 et début 2017.

La suite des démarches d'étude permettra d'établir le projet d'ouvrage (phase 32 selon SIA 103), puis de le soumettre à l'enquête publique pour obtenir les autorisations (phase 33 selon SIA 103) et d'effectuer l'appel d'offres des travaux (phase 41 selon SIA 103) afin

d'établir un devis, sur la base de soumissions rentrées, permettant à chacun des partenaires de déposer une demande de crédit de réalisation.

#### 4. Calendrier d'étude

Sous réserve de l'octroi de la présente demande, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- démarrage du mandat d'étude courant premier semestre 2020 ;
- enquête publique du projet courant 2020 ;
- mise en soumission des travaux et devis de réalisation entre 2020 et 2021 ;
- dépôt de la demande de crédit de réalisation courant 2021.

#### 5. Principe de répartition financière

Dans le cadre de l'étude d'avant-projet un chiffrage a été établi, le montant des aménagements projetés a été estimé à 6.9 millions. Il est réparti entre les partenaires selon les règles fixées par la loi cantonale sur les routes (LRou, RSV 725.01). Le tableau ci-dessous résumé les principes qui découlent de la LRou et qui s'appliquent à cette répartition financière.

Localisation	Financement
Routes communales	Communal, réalisation et entretien (LRou art. 7 et 20)
Routes cantonales hors localité	Cantonal, réalisation et entretien (LRou art. 7 et 20)
Carrefours	Au cas par cas, en fonction des routes aboutissants sur le carrefour, y compris nouvelle route (LRou art. 32), pour ce projet :  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;">giratoire Fléchères</div> <div style="width: 70%;">2 branches cantonales (route Blanche) + 2 branches communales (rue des Fléchères et accès PPA Fléchères Nord),</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="width: 30%;">giratoire Moulin Veillet</div> <div style="width: 70%;">4 branches cantonales (route Blanche, route de Gingins, route de Chiblins) + 1 branche communale (accès PPA Fléchères Nord)</div> </div>
Trottoirs et quais d'arrêt de bus le long des routes cantonales hors localité	Communal, avec participation cantonale jusqu'à 50 % pour réalisation, entretien communal (LRou art. 54)
Éclairage public	Communal pour réalisation et entretien (LRou art. 21)

Pour la phase d'étude, un accord de répartition financière a été convenu entre les deux communes territoriales concernées de Grens (11.3 %) et Signy-Avenex (14.78 %), Région de Nyon (5.94 %) et l'État de Vaud représenté par la DGMR (67.98 %).

Cet accord est validé par une convention signée entre mai et juillet 2019. Le rôle de maître de l'ouvrage est assuré par la DGMR.

Pour la réalisation, un accord ultérieur sera convenu à l'issue de la phase d'étude.

## 6. Coûts d'étude

La présente demande de crédit d'étude d'un montant total de CHF 85'000.- TTC est composée des éléments suivants :

▪ honoraires	CHF	409'000.-	HT
▪ frais de procédures	CHF	23'000.-	HT
▪ expertises avant travaux	CHF	65'000.-	HT
▪ frais divers	CHF	40'000.-	HT
sous-total brut pour le projet	CHF	537'000.-	HT
▪ participations cumulées de Grens, de Région de Nyon et de la DGMR	CHF	- 460'000.-	HT
total brut à charge de Signy-Avenex	CHF	77'000.-	HT
▪ TVA 7.7 % et arrondi	CHF	8'000.-	
<b>total net</b>	<b>CHF</b>	<b>85'000.-</b>	<b>TTC</b>

## 7. Financement

S'agissant de la participation de Signy-Avenex au financement du crédit d'étude pour le réaménagement de la RC 19, le montant de CHF 85'000.- pourra être entièrement financé par la trésorerie courante.

Comme expliqué en introduction, ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du développement du PPA Fléchères-Nord. Une convention est en cours d'élaboration avec le promoteur qui financera l'entier de l'étude et des travaux de réalisation du réaménagement de la RC 19 à charge des communes de Signy-Avenex et de Grens.

Le crédit sollicité prend en considération l'étude de l'entier des travaux sur le tronçon de la RC 19 entre les deux ronds-points à la charge de la commune de Signy-Avenex. En fonction de l'avancement des projets liés au PPA de Fléchères-Nord, la commune de Signy-Avenex aura toujours le choix d'exécuter partiellement ou la totalité des travaux envisagés.

En attendant le remboursement du promoteur, ce montant sera comptabilisé au bilan, et non au compte de fonctionnement, dans un compte transitoire « Projet FN ». Il n'y a pas d'amortissement à prévoir et l'impact sur les frais d'exploitation est nul.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil Général de Signy-Avenex

- Vu le préavis municipal n°05/2019, concernant la demande de crédit d'étude pour le projet RC 19 Signy-Avenex – Grens, tronçon Fléchères – Moulin Veillet
- Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Décide d'accepter le projet RC 19 Signy-Avenex – Grens, tronçon Fléchères – Moulin Veillet tels que présentés

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2019 pour être soumis à l'approbation du conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

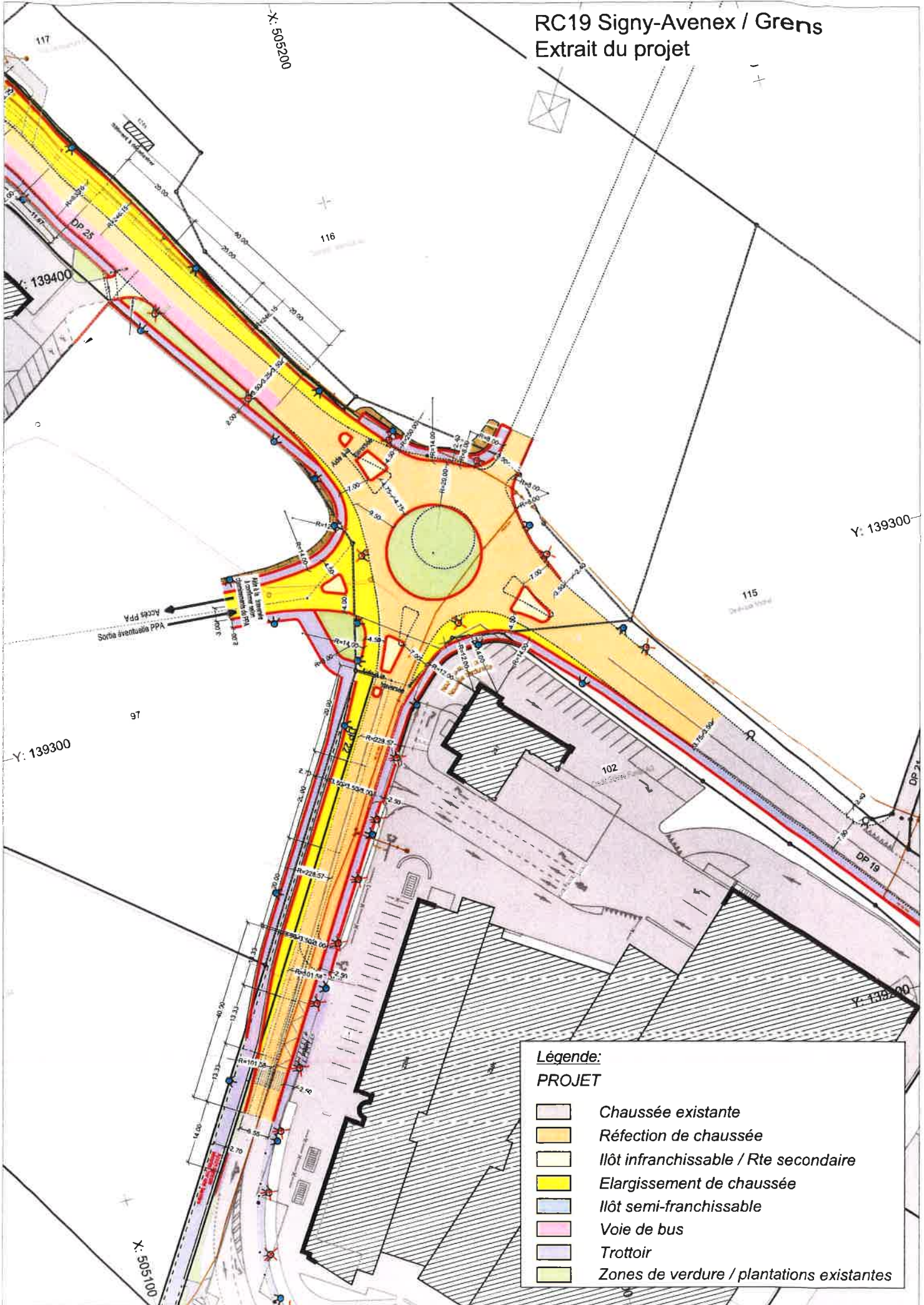
  
F. Rey



  
M. Bardel

# RC19 Signy-Avenex / Grens

## Extrait du projet



**Légende:**  
**PROJET**

	Chaussée existante
	Réfection de chaussée
	Ilôt infranchissable / Rte secondaire
	Elargissement de chaussée
	Ilôt semi-franchissable
	Voie de bus
	Trottoir
	Zones de verdure / plantations existantes